DEUX ENCLOS QUADRANGULAIRES DE LA FIN DE L'INDÉPENDANCE GAULOISE EN FORET DE SAINT-ARNOULT (YVELINES)

Luc Baray

Collaborations

Dessins des céramiques : Ivan Barat Relevés : Ivan Barat, Pierre Néron, Luc Baray Mise au propre des plans de fouille : Pierre Néron Chapitre céramique : Ivan Barat, Luc Baray

> L. Baray 5 allée Anatole France 93390 Clichy-sous-Bois

RÉSUMÉ

La fouille de deux enclos quadrangulaires dans la forêt de Saint-Arnoult-en-Yvelines contribue à la problématique des *Viereckschanzen* dans le Nord de la France. L'auteur replace son analyse dans le cadre plus vaste des travaux des chercheurs d'Europe de l'Est sur ce type de structures.

La fouille du site de Longvilliers au lieu-dit « Bois de Réculet » a mis au jour une zone d'habitat portant des traces de structures bâties et de vestiges matériels ainsi qu'un système original de porterie associé au talus interne de l'enceinte. La datation proposée à partir du matériel situe l'occupation de l'enclos dans la seconde moitié du premier siècle av. J.-C.

Le second site à Longvilliers, au lieu-dit « Bois des Côtes » n'a fait l'objet que d'une fouille très partielle. Il paraît comparable par sa structure au précédent bien que l'absence de tout mobilier laisse en suspens tant sa fonction que sa datation.

The digging of two quadrangular enclosures in Saint-Arnoult-en-Yveline' forest adds something new to the problem of *Viereckschanzen* in the North of France. The author gives a wider angle to this study by comparing it to Eastern Europe enclosures.

The first site at Longvilliers (Bois de Réculet) has revealed an habitat with an original entrance associated to the inside enbankment. This was occupied in the second half of the first century B.C. The second (Bois des Côtes) has been barely studied but seems comparable to the first one even though it's dating has not been made possible through the lack of artifacts.

La fouille des deux enclos de Longvilliers s'inscrit parfaitement dans les préoccupations de ce colloque, pour deux raisons essentielles. En premier lieu, il s'agit de structures inventoriées et classées parmi les enclos cultuels probables, sur la base d'une définition morphologique. Les résultats de la fouille confirmeront-ils ou infirmeront-ils cet a priori morphologique? En second lieu, cette fouille répond aux voeux de l'ensemble des participants à ce colloque qui souhaitaient voir entreprendre des fouilles de contrôle sur des structures classées dans la catégorie des Viereckschanzen. Il faut préciser à cet effet, que la fouille de ces deux structures, quelques mois après la tenue du colloque, n'est que le fait du hasard et qu'elle ne prétend aucunement résoudre les problèmes de fonctions inhérentes à ce type d'enclos. Il ne s'agit là que d'une pierre de plus apportée à un édifice encore bien fragile.

1. CIRCONSTANCES DE LA DÉCOUVERTE

C'est à la suite des travaux de déboisement de la bande d'emprise du futur T.G.V. Atlantique en forêt de Saint-Arnoult, qu'une opération de sauvetage d'urgence, en accord avec la Sous-Direction des Antiquités Historiques d'Ile de France et la S.N.C.F., a été décidée au début du mois de décembre 1985. Initialement, l'intervention devait se limiter à une partie seulement (35 m) d'un enclos à trois côtés dont la présence avait été signalée aux responsables de la S.N.C.F. par Monsieur François Zuber. Par la suite, une seconde enceinte quadrangulaire a été découverte toujours sur la bande d'emprise du T.G.V., à environ 750 m à l'est de la précédente. C'est à Monsieur Gilles Beck que nous devons la découverte de cette seconde structure, lors d'une visite du chantier de fouille. Devant l'ampleur des destructions occasionnées à ce second enclos, (3/4 de la surface avait déjà fait l'objet d'un dessouchage) nous avons décidé une intervention plus importante en moyens matériels et en temps. Nous devons à cette occasion, remercier les responsables de la S.N.C.F. et plus particulièrement Monsieur G. Clavery, chef de district, pour leur aide en matériels et leur grande compréhension.

L'autorisation de fouille a été confiée à Monsieur Jean-Guy Sainrat, Archéologue Départemental,. Le suivi de la fouille et les travaux de terrain ont été menés à bien par MM Ivan Barat, Luc Baray et Pierre Néron, durant les mois de décembre 85 et janvier 86.

Les conditions atmosphériques et climatiques qui ont prévalu tout le long de ce sauvetage, n'ont pas permis la réalisation d'une fouille fine, ni une intervention aisée de l'équipe.

Pour des raisons de commodités, nous présenterons d'abord les résultats de la fouille de l'enclos quadrangulaire, découvert par Mr. Gilles Beck. Par la surface fouillée et les résultats obtenus, cet enclos mérite une plus longue présentation. Pour l'enclos à trois côtés, qui est à l'origine du sauvetage, nous présenterons les résultats sans tentative d'interprétation, en attendant de plus amples informations lors d'une prochaine fouille.

2. SITUATION

L'enclos quadrangulaire est situé sur la commune de Longvilliers, au lieu-dit «Le Bois de Réculet», en forêt de Saint-Arnoult, à environ 2,5 km au sud-est du village de Saint-Arnoult. Il occupe un rebord de plateau, bordé de pentes graduelles à l'est, l'ouest et le nord. Le côté sud donne sur le plateau.

Les coordonnées Lambert sont les suivantes : x = 573,270, y = 95,930, z = 158 m au point le plus haut (fig. 1).

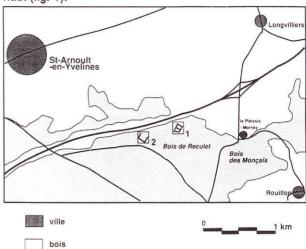


Fig. 1 : Situation géographique et topographique des deux enceintes de la forêt de Saint-Arnoult (Yvelines).
1 : enceinte quadrangulaire du « Bois de Réculet » ;
2 : enceinte à trois côtés du «Bois des Côtes». (extrait de la carte I.G.N. au 1/25000^e).

3. GÉOLOGIE

Le plateau, au lieu-dit « Le Bois de Réculet », est constitué d'argile à meulière de Montmorency. La formation argileuse à meulière est assez sableuse et très mélangée avec les sables argileux de Lozère. C'est un ensemble formé de cailloux et de blocs siliceux emballés dans une matrice argileuse. L'argile est rougeâtre, brune ou ocre, souvent bariolée.

Les pentes est et nord sont formées de sables de Fontainebleau. Ils sont fins et de couleur jaune. Ils affleurent sous l'argile à meulière.

Les limons qui constituent la formation superficielle, portent des sols bruns lessivés. C'est sur ces limons qu'est établie la forêt de Saint-Arnoult (chênaie silicicole).

Le matériel archéologique a été retrouvé à la base des limons des plateaux en contact direct avec l'argile à meulière de Montmorency.

4. DESCRIPTION

L'enceinte du «Bois de Réculet» est un quadrilatère de forme irrégulière dont voici les dimensions. Les mesures ont été prises au sommet des angles que forment les talus :

côté sud : 68,85 m de longueur côté est : 85,70 m de longueur côté nord : 90 m de longueur côté ouest :66,30 m de longueur

Le talus central, orienté nord-sud, mesure 74 m de longueur. Il est situé à égale distance des angles sudest et nord-est, à 40 m environ. La partie ainsi délimitée forme un rectangle de 2395 m2. La seconde, de forme

irrégulière, est située à l'ouest du talus central et représente une surface totale d'environ 2735 m2.

La surface totale enclose par les talus périphériques est proche de l'hectare (5130 m2), et place dès à présent cette enceinte parmi les enceintes protohistoriques du type *Viereckschanzen* probable. Il appartiendra à la suite des observations faites en cours de fouilles et à l'étude qui suit de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.

Les talus périphériques, aux angles droits et relevés, sont précédés d'un fossé dont une légère dénivellation en surface trahissait la présence avant la fouille. Aucune interruption n'a été observée sur l'intégralité du pourtour du talus périphérique. Ce talus ainsi que celui qui se trouvait à l'intérieur de l'enceinte, atteint rarement plus de 1 m de hauteur aux endroits les mieux conservés (côté sud). Sur une grande partie du côté est et du côté nord ainsi que sur l'angle formé par ces deux côtés,

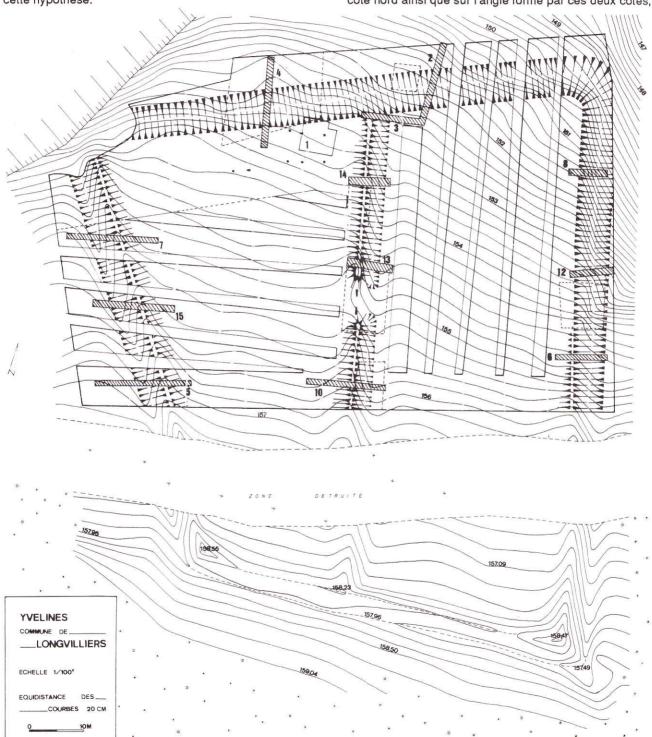


Fig. 2 : Longvilliers, le « Bois de Réculet » (Yvelines). Plan de l'enceinte avec l'emplacement des sondages et des zones décapées (Dessin L. Baray).

le talus a subi une érosion importante qui l'a réduit à sa plus simple expression. Dans toute cette zone, le sommet du talus se trouve au niveau de l'aire interne de l'enceinte (Fig. 2).

Le talus interne est également précédé d'un fossé sur son côté est. La fouille confirmera la présence d'une porte à l'emplacement d'une interruption observée au centre de ce talus.

On explique difficilement la forme irrégulière de l'enclos. En effet, aucun obstacle naturel n'est à l'origine de la forme donnée à cette structure ; le relief du terrain sur le côté ouest ne présentait aucune anomalie majeure qui pourrait expliquer pourquoi les bâtisseurs ont fait un tracé oblique du talus à cet endroit. Nous devons conclure à un choix délibéré dont la finalité nous échappe ou à des problèmes de tracé dus à la dénivellation du terrain (plus de 4 m de dénivelé séparent le talus nord du talus sud) (fig. 4).

5. FOUILLE

Inconnu de tous et étant situé dans la zone d'emprise du tracé du T.G.V. atlantique, l'enceinte du « Bois de Réculet » a fait l'objet avant sa découverte et notre intervention, d'un déboisement suivi d'un déssouchage qui ont complètement bouleversé le sol sur environ 20 à 25 cm de profondeur. Devant l'état saccagé de la surface enclose par l'enceinte et l'ampleur des destructions à venir, un décapage mécanique systématique de l'aire interne de l'enceinte, talus et fossé périphérique compris fut décidé. La direction de la S.N.C.F. nous a

gracieusement prêté une pelle mécanique munie d'un godet plat pour le décapage de surface et d'un godet à curer les fossés pour pratiquer différents sondages à travers les talus et les fossés.

Le décapage de surface devait nous aider à repérer d'éventuelles structures en creux telles que des fosses ou des trous de poteaux. Mais les travaux qui ont précédé notre intervention et le substrat peu favorable ne nous ont pas facilité le travail ni la lecture du terrain. Il est fort possible dans ces conditions que certains témoins archéologiques aient disparu avant de pouvoir être remarqués.

Si aucune structure en creux n'est apparue à ce premier décapage de l'ensemble du site, tout au moins nous avons pu constater au nord de l'enceinte et à l'angle du talus périphérique et du talus central côté ouest une zone à forte densité de fragments de clayonnage rubéfiés. Un nettoyage à la truelle de cette zone a permis de constater la présence de tessons de céramique mélangés aux clayonnages mais aussi de circonscrire la totalité de la zone possédant des vestiges en surface. Une fouille a été décidée à cet endroit selon les possibilités climatiques et le temps qui nous était imparti pour l'ensemble du sauvetage. Un niveau d'occupation structuré a été mis en évidence (cf. le niveau d'occupation).

Des décapages mécaniques ont été repris sur certaines zones susceptibles de livrer des vestiges de structures archéologiques notamment à l'angle nordouest de l'enceinte, sur une partie des talus périphériques ou internes et plus particulièrement à

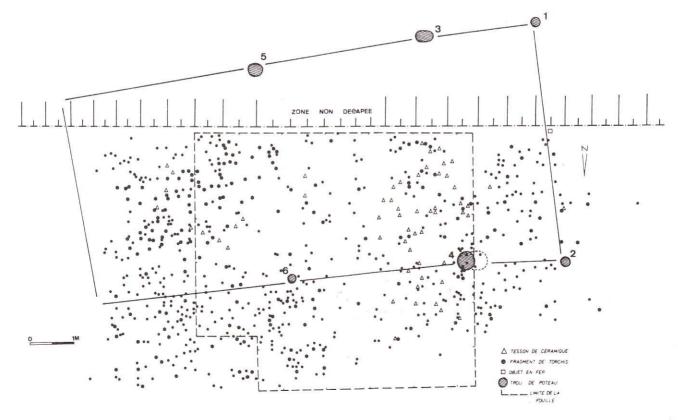


Fig. 3 : Longvilliers, le « Bois de Réculet » (Yvelines). Répartition des objets du niveau 1. La zone est limitée au sud par une bande de terre non décapée. Le trait interrompu indique l'emplacement de la surface à fouiller (niveau 2). Les trous de poteaux du dernier niveau sont également indiqués pour mieux comprendre leur position par rapport aux vestiges du niveau 1 (Dessin L. Baray, d'après relevés I. Barat et P. Néron).

l'emplacement de l'interruption observée au milieu du talus interne. Seule cette dernière zone décapée a livré les restes d'un système de fermeture avec des trous de poteaux (ci-dessous le paragraphe sur «la porte»).

Plusieurs sondages, une douzaine au total, ont été effectués à la pelle mécanique à travers les ensembles talus/fossés aux endroits où ceux-ci paraissaient les mieux conservés. Seul le côté sud n'a pas fait l'objet de sondages étant donné sa position à l'extérieur de la zone d'emprise du T.G.V. et pour laquelle nous n'avions pas d'autorisation de fouille. Par ailleurs, elle demeure encore boisée (Fig. 2). La portion du fossé nord située à l'est du sondage 4 a fait l'objet d'un décapage en surface sur une longueur de 10 m environ, puis en profondeur ce qui nous a permis de récupérer le matériel archéologique et d'observer le remplissage.

6. LES ENSEMBLES TALUS/ FOSSÉS PÉRIPHÉRIQUES ET INTERNES

Les talus périphériques forment un quadrilatère fermé, irrégulier, aux angles relevés tandis que le talus interne est interrompu, en son centre, pour l'aménegement d'un passage. La fouille montrera la contemporanéité de ce dernier et de l'édification de l'enceinte. Les

talus sont encore bien conservés sur le côté sud (1 m environ) mais plus on s'éloigne en direction du versant nord, plus leur relief diminue progressivement pour finalement atteindre la surface interne de l'enceinte, notamment à l'angle nord-est. Une érosion importante liée à la déclivité naturelle du terrain sur lequel fut construit l'enceinte permet d'expliquer la conservation différentielle du talus selon les endroits.

6.1. CARACTÉRISTIQUES (SOUS 20 À 30 CM DE DÉCAPAGE)

Le talus varie selon les coupes de 0,40 à 1 m de hauteur pour une largeur à la base pouvant atteindre 3,85 m au nord (coupe 04), 4,70 m pour le talus interne (coupe 10), 4,80 m à l'ouest (coupe 15) et 6,60 m à l'est (coupe 12) (fig. 5 et 7).

Les fossés périphériques ont une profondeur comprise entre 0,80 et 1 m pour 1,90 à 3,20 m de largeur concurremment au fossé interne dont la profondeur varie de 0,70 à 1,55 m (coupes 10 et 3) et la largeur de 1,25 à 2,20 m.

Pour les profils, on observe une variation continue du V plus ou moins évasé à la forme en cuvette en passant par le U aux bords supérieurs évasés.

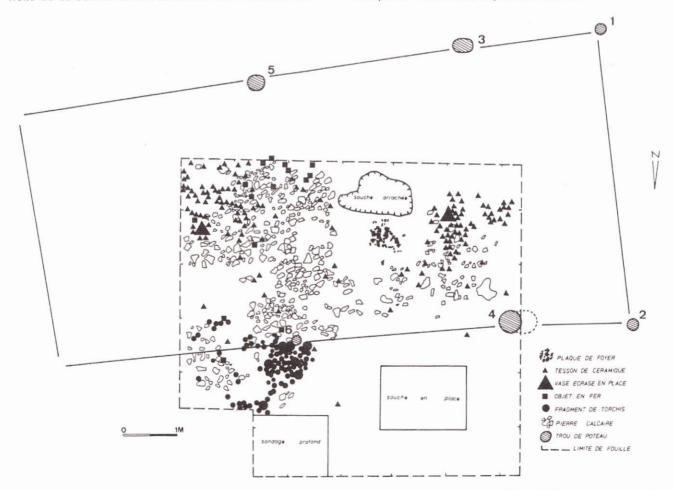


Fig. 4 : Longvilliers, le « Bois de Réculet » (Yvelines). Répartition des objets du niveau 2. La fouille porte sur 36 m2 environ. La bande de terre située au sud a maintenant disparu. Les trous de poteaux sont indiqués pour mémoire par rapport à la répartition des vestiges du niveau 2 (Dessin L. Baray, d'après relevés I. Barat, L. Baray et P. Néron).

Les fossés ont été creusés dans l'argile encaissant jusqu'au sable, mis à part le fossé nord qui a été entièrement creusé dans le sable naturel affleurant à cet endroit.

6.2. REMPLISSAGE ET STRATIGRAPHIE DES FOSSÉS

La stratigraphie des fossés est sensiblement identique à l'exception de la porte ouest du fossé nord. Pour commencer, passons en revue le remplissage le plus fréquent.

Le remplissage présente deux parties plus ou moins bien distinctes de bas en haut. Une première partie homogène, composée d'une couche d'argile sableuse gris beige, mêlée de graviers. La composition de cette couche rappelle celle de la couche supérieure du talus qui est également composée d'argile sableuse mêlée de graviers et de cailloutis, mais de couleur plus orangée. Cette première partie correspond au lessivage de la couche supérieure du talus. La relation stratigraphique entre ces deux couches est évidente (coupes 3, 13, 15).

La seconde partie du remplissage est composée d'une alternance de couches d'éboulis naturels. Chaque couche d'éboulis est séparée de la précédente par un lit de cailloutis plus ou moins grossiers dont le pendage et la position indiquent le plus souvent une provenance externe (opposée au talus pour le talus central) (coupes 3,2,15). Les couches ont une composition soit uniforme (sable ou argile) soit alternée. C'est dans cette partie que l'on a retrouvé des tessons de céramique, mêlés de charbon de bois et plus rarement, de terre cendreuse (coupe 13). La partie supérieure du remplissage s'est révélée complètement stérile (fig. 5,6,7).

Examinons maintenant la stratigraphie de la portion ouest du fossé nord. C'est la coupe 4 qui nous renseigne sur le mode de remplissage de cette partie (fig. 5). Sur cette coupe on ne retrouve pas l'alternance de couches d'éboulis naturels séparés par des lits de cailloutis. Le remplissage est composé d'une seule couche de sable très fin à l'intérieur de laquelle aucune strate ni aucun classement de matériaux n'ont été observés. L'explication de ce phénomène doit être recherchée dans la composition du substrat sableux dans lequel cette partie du fossé nord a été creusée. Pour ce fossé comme pour les autres, les processus du comblement ont été les mêmes. Ici aussi il y a d'abord eu lessivage des bords supérieurs du fossé et dépôt d'une première couche au fond (présence de pierres). Mais contrairement au substrat argileux des autres fossés, le sable n'a pas résisté à l'érosion. La forme en cuvette en témoigne. Il a suffit d'une saison tout au plus pour provoquer l'éboulement complet de ses bords et son comblement.

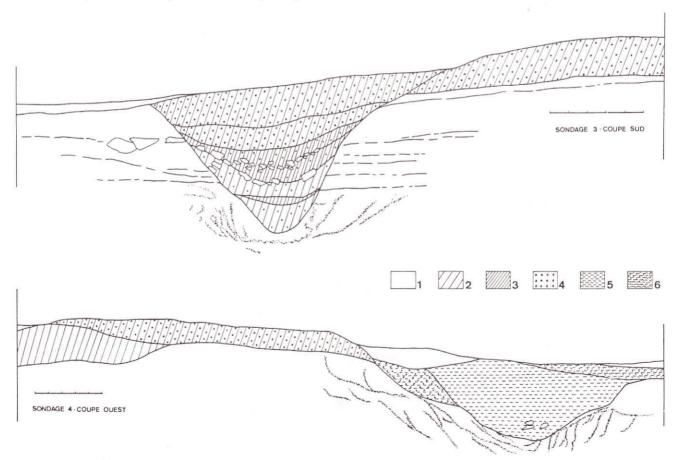


Fig. 5 : Longvilliers, le « Bois de Réculet » (Yvelines). Coupes stratigraphiques de l'ensemble talus/fossé. Sondages 3 et 4.

1 : terre naturelle mêlée de sable ; 2 : argile sableuse ; 3 : sable argileux ; 4 : graviers et cailloutis ; 5 : sable ; 6 : sable grossier (Dessin L. Baray, d'après relevés I. Barat).

Ce phénomène a été vérifié à nos dépens, au cours de la fouille de cet hiver où les pluies, puis les phases de gel et de dégel de la première semaine de Janvier ont suffi à provoquer le lessivage suivi de l'éboulement des coupes des sondages que nous avions ouverts (coupe 4).

Comme pour les autres fossés (cf. coupes), la totalité du matériel archéologique se trouve dans la partie inférieure du remplissage. On remarque, en plus de nombreux tessons de céramique, la présence d'abondants fragments d'argile cuite mêlée de cailloux. Ces fragments proviennent probablement de l'érosion du niveau d'occupation situé à l'intérieur de l'enceinte qui fait face à cette portion du fossé (cf. niveau d'occupation).

6.3. LE TALUS

Il est composé selon les coupes de 1 à 3 couches d'argile sableuse. Plus fréquemment une seule couche assez épaisse d'argile sableuse jaune orangée, mêlée de cailloutis et de pierres, le compose. Dans le cas contraire, la succession des couches se fait comme suit, de bas en haut du talus :

- couche 3 : argile grise beige mêlée de sable, de

cailloutis et de pierres.

- couche 2 : argile sableuse de couleur proche de la précédente mais contenant un pourcentage d'argile moindre, mêlée de cailloutis et de pierres.

- couche 1 : argile sableuse jaune-orangée, mêlée de cailloutis et de pierres, dans laquelle le pourcentage de sable est assez important.

L'ensemble de ces couches repose soit sur l'argile naturelle encaissante, soit sur le sable naturel affleurant sur le versant nord (coupe 4). Le talus est formé de matériaux extraits du creusement des fossés. Sa composition rappelle ainsi celle des différentes couches géologiques traversées lors du creusement des fossés jusqu'au sable naturel. La composition beaucoup plus sableuse de la couche 1 s'expliquerait ainsi. Aucune structure interne n'a été observée, ni la présence d'éventuels trous de poteaux sous les talus.

Aucun matériel archéologique n'a été retrouvé à l'intérieur de la masse du talus exception faite d'un tesson atypique situé à la base d'une couche sombre vi-

sible sur la coupe sud du sondage 13 (fig. 6).

Les coupes du sondage 7 du talus ouest ont révélé la présence d'une couche sombre de composition identique à celle du sondage 13. Il s'agit d'une couche de sable argileux de couleur noirâtre qui rappelle quelque peu la décomposition de végétaux. La nature exacte de cette couche n'a pu être déterminée. On peut émettre l'hypothèse d'une couche d'occupation antérieure à l'édification de l'enceinte.

7. LA PORTE

Avant le début de la fouille et le décapage systématique de l'aire interne de l'enceinte, la partie centrale

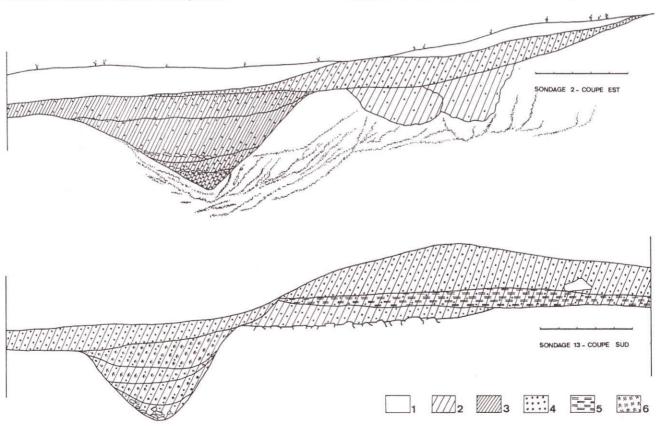


Fig. 6 : Longvilliers, le « Bois de Réculet » (Yvelines). Coupes stratigraphiques de l'ensemble talus/fossé. Sondages

1 : terre naturelle mêlée de sable ; 2 : argile sableuse ; 3 : sable argileux ; 4 : graviers et cailloutis ; 5 : sable argileux de couleur noirâtre ; 6 : charbons de bois (Dessin L. Baray, d'après relevés I. Barat).

du talus interne présentait une interruption assez marquée. Elle était située respectivement à environ 35 m du talus sud et du talus nord. Un passage de 3,5 m était ainsi aménagé entre les deux parties de l'enceinte (fig. 2).

Pour mieux comprendre la nature exacte de cette interruption, un premier décapage de la zone concernée fut effectué à la pelle mécanique. Il a mis en évidence qu'à l'interruption du talus correspondait une interruption du fossé. Dès cet instant, il devenait évident que l'interruption était un aménagement volontaire du talus et par conséquent était contemporaine de l'édification de l'enceinte. Fort de cette première constatation, un second décapage en profondeur fut entrepris de façon à repérer d'éventuelles structures annexes. C'est ainsi que deux trous de poteaux ont été mis au jour de chaque côté du passage aménagé entre les deux parties du talus. Le poteau sud qui était situé sous l'éboulement du talus nous donne la largeur approximative de l'ouverture de l'époque (4 m). A ces deux trous de poteaux avait été adjointe une petite tranchée longue de 1,10 m environ, orientée vers le centre du passage. L'orientation des fragments de bois, en état de décomposition très avancée, retrouvés dans le remplissage de ces cavités et des trous de poteaux permet d'envisager un système de poteaux verticaux avec sablières basses.

En plus des restes de bois, le remplissage de ces cavités contenait des fragments d'argile brûlée, des charbons de bois et de la terre cendreuse.

La présence de vestiges de même nature dans le remplissage inférieur du fossé interne (coupes 13 et 14)

peut probablement s'expliquer en partie par l'érosion de la zone de passage. L'hypothèse d'une destruction violente par incendie de la porte paraît recevable. De même, l'existence d'une palissade, composée de pieux, au sommet du talus interne permettrait d'expliquer, outre la présence de charbons de bois dans le remplissage du fossé interne mais également un cloisonnement plus efficace de l'espace en relation avec le système de fermeture de la porte. En effet, il est fort possible qu'une palissade de bois ait existé, bien qu'aucune trace ne nous soit parvenue (érosion intensive du sommet des talus), comme trait d'union entre la porte en bois (structure verticale) et les extrémités des talus (structure oblique) (fig. 10). Une reconstitution idéalisée sera plus explicite qu'un long développement. lci se pose donc le problème de la reconstitution en élévation du système de fermeture. Avant tout, ce système qui associe trous de poteaux et des sablières basses est en définitive assez original puisqu'il demeure inconnu sur aucun autre gisement. Actuellement les différents systèmes de fermeture connus pour des constructions de la fin de La Tène sont le plus souvent monumentaux. On peut citer les exemples maintes fois mentionnés de l'oppidum de Manching ou de la Viereckschanze de Holzhausen.

La position des sablières basses de chaque côté de l'entrée semble écarter la possibilité d'un système de battant pivotant. Mais alors, quelle pourrait être la finalité d'un tel système ? Et pourquoi ne pas avoir dès le départ, aménagé une interruption moins large ? Nous pensons donc qu'il devait exister malgré tout, fixés aux

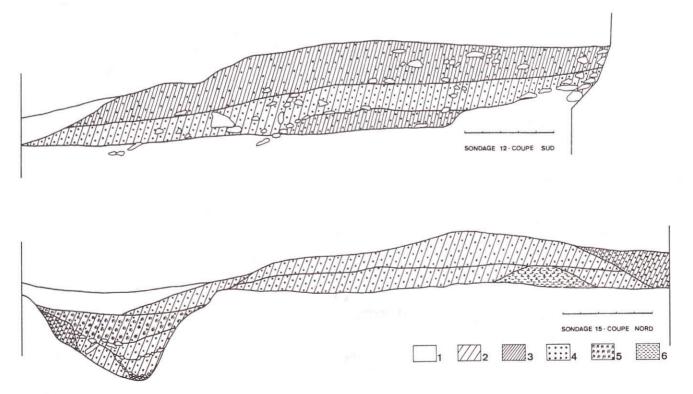


Fig. 7 : Longvilliers, le « Bois de Réculet » (Yvelines). Coupes stratigraphiques de l'ensemble talus/fossé. Sondages 12 et 15.

1 : terre naturelle mêlée de sable ; 2 : argile sableuse ; 3 : sable argileux ; 4 : graviers et cailloutis ; 5 : charbons de bois ; 6 : sable (Dessin L. Baray, d'après relevés I. Barat).

extrémités des sablières basses, un ou deux battants

pivotant de façon à fermer le passage.

Un décapage mécanique a également été effectué dans le talus est face à l'interruption du talus interne. Il s'agissait, là aussi, de vérifier la présence ou l'absence d'une porte, étant donné le dénivelé que présentait le talus à cet endroit. Ce décapage suivi d'un sondage (coupe 6) a révélé l'absence d'une porte de ce côté de l'enceinte. Les anomalies observées sont dues à une érosion importante de ce versant.

8. L'HABITAT

Il est situé à l'angle du talus nord et du talus interne, côté ouest. C'est la présence de nombreux fragments d'argile brûlée lors du décapage de 20 à 30 cm qui attira notre attention. Une bande de terre non décapée limite l'extension de cette zone vers le sud (fig. 3).

Un nettoyage à la truelle suivi d'une fouille de 36 m2 a permis de mettre en évidence deux niveaux de vestiges par dessus un pavage de pierres calcaires et de silex. L'ensemble était structuré par 6 trous de poteaux (fig. 3).

8.1. LES DEUX NIVEAUX DE VESTIGES

Les deux niveaux étaient composés de sable argileux brun clair à zone beige mêlé de graviers et de cailloutis. Ils sont issus de la décomposition de la couche d'argile sableuse jaune orangé, sous-jacente. Le premier niveau correspond aux vestiges découverts en surface de décapage. Il s'agit essentiellement de fragments d'argiles brûlées dont certains présentaient des empreintes de banchages, de quelques tessons de céramique et d'une tige en fer qui pourrait être un fragment d'anse. Le mobilier se répartit sur toute la surface du sol sans organisation particulière (fig. 3). Sous ce premier niveau, à 10 cm environ, un second niveau de vestiges en partie en place a été fouillé. Le second niveau n'a pu être observé que sur les 36 m2 de la partie fouillée (fig. 4). Contrairement au niveau 1, ici, le mobilier céramique se répartit en deux zones bien distinctes,

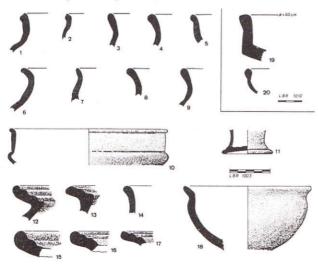


Fig. 8 : Longvilliers, le « Bois de Réculet » (Yvelines). Mobilier céramique du niveau d'occupation. 1 à 18 : niveaux 1 et 2. 19 et 20 : trou de poteau n° 4 (Dessin I. Barat).

séparées par une aire vide de vestiges (arrachage d'une souche) et une plaque de foyer écrasée en place. La présence en plus de cette plaque de foyer, de deux vases écrasés en place, à la base de ce second niveau, indique qu'il s'agit à proprement parler d'un niveau d'occupation en place. Le mobilier archéologique reposait directement sur une sorte de dallage en pierre. Des fragments informes d'obiets en fer, des morceaux de laitiers et une douille en fer complètent l'inventaire du mobilier découvert (fig. 8). Des fragments de clayonnage étaient également présents à ce niveau. Ils étaient, pour la plupart, concentrés à l'intérieur d'une cavité de forme irrégulière, de 2,2 m environ, située dans la partie nord de la fouille. L'amas d'argile brûlée atteignait une épaisseur de 30 cm environ (c'est à proximité immédiate de cette cavité que se trouve le trou de poteau nº 6). La fonction précise de cette structure demeure inexpliquée. Il ne s'agit probablement pas d'une structure de combustion étant donnée l'absence de toutes traces de rubéfaction en dehors des fragments de clayonnage. L'hypothèse la plus plausible est celle d'une cavité naturelle dans laquelle auraient été piégés des fragments de clayonnage qui constituaient à l'origine les murs du bâtiment (fig. 4).

8.2. L'AMÉNAGEMENT DU SOL

Deux épaisseurs de pavage de pierres ont été disposés sur le substrat argilo-sableux encaissant. La limite précise de ce pavage n'a pu être déterminée pour les côtés sud, est et ouest, étant donné l'exiguïté de la fouille ; au nord, l'extension du pavage semble limitée par la paroi du bâtiment matérialisée au sol par les trous de poteaux. Nous devons préciser à ce sujet que seules les pierres du premier pavage en relation directe avec le mobilier ont fait l'objet d'un relevé en plan (fig. 4). Une partie du premier niveau, notamment dans toute la moitié ouest de la fouille, et l'ensemble du second niveau n'ont pu être relevés faute de temps devant les menaces de destruction du site. Il faut imaginer, pour le niveau 2, un pavage de pierres quasiment jointif sur toute la surface du sol.

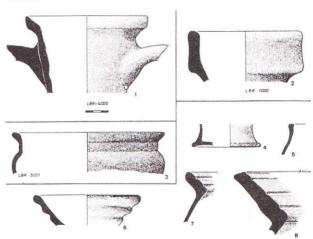


Fig 9: Longvilliers, le « Bois de Réculet » (Yvelines). Mobilier céramique des différents sondages: 1: sondage 14 (la reconstitution graphique du n° 1 pose problème étant donné l'état érodé du col d'amphore lors de sa découverte); 2: sondage 11; 3: sondage 5; 4 à 8: sondage 1 (Dessin I. Barat).

Les pierres du niveau 1 présentaient, le plus souvent, une surface plane tandis que celles du niveau 2 étaient de formes plus diverses.

La fonction de drainage de ce pavage semble évidente pour ce type de sol que la moindre pluie rend impraticable et glissant (expérience vécue durant la fouille de l'hiver 85/86).

9. LES TROUS DE POTEAUX

Une fois la fouille des 36 m2 terminée, un décapage mécanique de la totalité de la zone de vestiges et de la bande de terre non décapée située au sud fut entrepris, à la recherche de structures excavées. Deux alignements parallèles de trois trous de poteaux ont été mis en évidence. Les deux alignements dessinent le plan d'une maison à une nef de 6,30 à 6,50 m de longueur et de 5,50 à 4,90 m de largeur. Les écarts entre chaque trou de poteau qui sont très proches restituent l'image d'un bâtiment rectangulaire presque parfait. Entre les trous de poteaux 1 et 3, il y a 2,60 m d'écart ; entre les 2 et 4, il y a 2,30 m; alors qu'entre les numéros 3 et 5 et 4 et 6, il y a respectivement 4 m. Ils ont une forme circulaire à l'exception des n° 3 et 4 qui sont oblongues. Leur diamètre varie de 20 à 36 cm. Les trous de poteaux 3 et 4 ont une longueur respective de 40 et 70 cm et une largeur de 18 et 40 cm. Ils ont une profondeur qui varie de 15 à 30 cm sous 40 à 50 cm environ de décapage (2 décapages).

Le remplissage des trous de poteaux était composé de sable très peu argileux mêlé de nombreux fragments d'argiles brûlées, de charbons de bois et de cendre. Des tessons de céramique ont été découverts dans le remplissage des trous de poteaux n° 3 (fig. 8).

La contemporanéité du niveau d'occupation et des trous de poteaux est assurée par la nature identique des remplissages de ces derniers et des vestiges d'occupation découverts.

Si la superposition des différents plans (niveau 1, niveau 2 et trous de poteaux) montre la parfaite correspondance à l'ouest entre la dispersion des vestiges et la limite des trous de poteaux, nous en concluons à la disparition probable de deux trous de poteaux supplémentaires du côté est, de façon à circonscrire la zone de vestiges de ce côté-ci du bâtiment. Il est possible que ces deux trous de poteaux manquants n'aient pas été identifiés étant donné la nature bouleversée du terrain et la méthode de décapage employée à cet endroit (décapage manuel).

La répartition des vestiges du niveau 1 au-delà de la ligne des trous de poteaux nord est sans doute due à une érosion importante d'une partie du niveau d'occupation en direction de la pente naturelle du terrain. Le premier niveau est constitué des vestiges du niveau en place remontés à la surface sans doute par l'action des racines ou des animaux fouilleurs.

A environ 6 m à l'avant du bâtiment, il existe deux autres trous de poteaux distants de 1,10 m. Le n° 7 de forme circulaire a un diamètre de 40 cm pour une profondeur de 20 cm environ. Le n° 8 est de forme oblongue. Il mesure 1,30 m de longueur, 60 cm de largeur et 38 cm de profondeur sous le décapage (40 à 50 cm environ). La forme de ce dernier trou de poteau rappelle beaucoup celle des trous de poteaux de la porte. D'ailleurs le remplissage est identique dans tous les cas. Il s'agit de sable très légèrement argileux mêlé

de charbons de bois et de cendre. Aucun vestige archéologique n'a été découvert dans leur remplissage.

La contemporanéité de ces deux trous de poteaux et du bâtiment paraît évidente comme le montre la nature identique des remplissages.

10. LE MOBILIER ARCHÉOLOGIQUE

Le mobilier archéologique recueilli est assez pauvre. Il provient essentiellement du niveau d'occupation et plus rarement des différents sondages pratiqués aux travers des fossés.

10.1. LA FAUNE

L'acidité du terrain n'a pas permis la conservation des ossements.

10.2. LE MATÉRIEL MÉTALLIQUE

Un morceau de clou en fer a été trouvé au sommet du fossé situé au niveau de la porte. Le reste du matériel provient du niveau d'occupation :

- un fragment de tige en fer appartient au niveau 1.
- une douille ouverte en fer (niveau 2).
- des morceaux d'objets informes en fer et des fragments de laitier (niveau 2).

10.3. LA CÉRAMIQUE

Une grande partie du matériel céramique recueilli est composée de tessons atypiques. Nous ne présentons que les fragments significatifs.

Elle est composée de vases en majorité non tournés. La céramique grossière domine largement. On y trouve principalement des fragments de bords cannelés de dolium et deux cols d'amphore. Dans la céramique fine, il y a des petits pots à pâte noire et dégraissants siliceux fins. Aucun décor n'a été remarqué à l'exception des cannelures situées sur la face interne des bords de dolium (fig. 8 et 9). Certains vases présentent des surfaces finies par brossage et/ou lustrage.

Le mobilier recueilli à différents endroits du site paraît pour le moins assez homogène. Une datation à la fin de l'indépendance gauloise et au début de la période augustéenne, vers le dernier quart du 1er s. av. J.-C. semble recevable. Le col d'amphore Dressel 1B (fig. 9, n° 2), les bords de pseudo-urnes type Besançon (fig. 8 et 9), et les pieds creux (fig. 8 et 9) plaident en faveur d'une datation assez basse aux alentours du troisième quart du 1er s. av. J.-C.Le reste du mobilier est trop peu caractéristique pour permettre la datation du site ; à l'exception du petit vase à panse moulurée (fig. 9) que l'on retrouve dans les tombes 68 et 76 de la nécropole de la Tempête à Normée (Marne) daté de l'augustéen (Brisson et Hatt, 1969).

L'absence totale d'un certain nombre d'éléments céramiques typiquement augustéen tels que des imitations de formes italiques ou de la céramique micacée, peut indiquer également une datation au troisième quart du 1er s. av. J.-C. (fig. 8-9).

11. HYPOTHESES FONCTIONNELLES

Dès les premières recherches entreprises sur ce type de structure, soit en Allemagne (Reinecke, 1910), soit en France (André, 1959), ce sont les problèmes d'attributions fonctionnelles qui dominent le débat. S'agit-il de ferme indigène, de camp militaire construit sur le modèle romain ou de lieu à vocation cultuelle? Encore aujourd'hui, la tenue de ce colloque en témoigne, aucune fonction privilégiée ne semble définitivement l'emporter face au nombre élevé de ces structures, à leur variabilité morphologique et aux problèmes d'interprétation existants.

Le désaccord qui existe entre J. Waldlauser (1986) et N. Venclova (1986) au sujet de la définition fonctionnelle de l'enclos quadrangulaire de Msecke Zehrovice (Bohème), à partir de l'étude des mêmes données archéologiques, illustre parfaitement la complexité

du problème.

L'étude de cet enclos est intéressante à maints égards. En effet, en premier lieu, il est, à notre connaissance, le seul enclos actuellement fouillé qui correspond morphologiquement à celui de Longvilliers « Le Bois de Réculet ». Certaines caractéristiques du mobilier retrouvé dans ces deux structures sont identiques (présence de témoins d'activité artisanale avec la présence de morceaux de laitiers). Deuxièmement, comme pour l'enclos de Longvilliers, aucune fonction particulière ne semble évidente et surtout pas la fonction cultuelle.

Pour finir, l'exemple bohémien montre bien la différence entre les problèmes que se posent les chercheurs français et ceux que se posent les chercheurs d'Europe Centrale. Pour ces dernier, la discussion ne porte pas sur la définition fonctionnelle de l'enclos à partir d'une définition morphologique, mais sur l'interprétation fonctionnelle (cultuelle ou non) des vestiges archéologiques découverts. Cet autre aspect de la recherche ne doit pas être négligé puisqu'il pose clairement, selon nous, le véritable problème soulevé par l'étude de ces structures. Quel est le facteur déterminant en dernière analyse? La morphologie de l'enclos ou le matériel que l'on y trouve ?

Aussi c'est une des raisons pour lesquelles il apparaît de plus en plus que seules fouilles, même ponctuelles, peuvent apporter des éléments nouveaux de discussion, sans pour autant répondre à toutes les questions. La fouille de l'enclos quadrangulaire de Longvilliers, « Le Bois de Réculet » est sur ce point assez significative. En effet, cette structure qui répond à une bonne partie des critères nécessaires à la définition morphologique d'un *Viereckshanze*, s'avère ne posséder aucun vestige de caractère cultuel indéniable. Peut-on malgré tout percevoir, parmi les données morphologiques connues, des indices en faveur d'une telle hypothèse ? Nous aurions tendance à répondre par l'affirmative, pour les raisons suivantes :

- Les travaux de terrassement nécessaires à l'édification d'une structure comme celle de Longvilliers écartent, dès le départ, l'hypothèse d'un enclos à bétail ou d'une ferme indigène fortifiée. La présence d'un bétail, même très important, ne requiert pas le creusement d'un fossé, la construction d'un talus et l'aménagement d'une porte, somme toute assez élaborée. Une palissade en bois aurait été amplement suffisante pour

séparer la partie habitée (partie ouest) de la partie parc à bétail (nous attendons les résultats des prélèvements faits, pour les analyses de phosphate sur toute la surface de l'enceinte et à l'extérieur).

De même, dans le cadre d'une ferme fortifiée, l'utilité d'un fossé et d'un talus interne ne s'explique pas aisément. Comme le faisait remarquer G. Bersu (Buchsenschutz, 1978) pour l'enclos d'Oberesslingen (Allemagne), l'occupation est par ailleurs trop courte et beaucoup trop clairsemée pour un habitat permanent.

- Si l'on retient l'hypothèse d'une construction militaire, les fortifications paraissent en deçà des nécessités d'une bonne défense. Face aux armes de jets employées, à la fin de l'indépendance gauloise, les fossés et les talus ne sont d'aucune efficacité. D'autre part, l'orientation sud-ouest du système interne est contraire à une défense appropriée en profondeur contre un ennemi venant du côté sud (seul côté d'accès facile, les

autres versants sont plus ou moins raides).

- Une hypothèse artisanale semble beaucoup plus fondée. En effet, la découverte de fragments laitiers à Longvilliers « Le Bois de Réculet », à Msecke Zehrovice (Bohème), et de creusets à Marin-les-Bourguignonnes (canton de Neuchâtel, Suisse) (Egloff, 1986) plaide en faveur de cette dernière hypothèse. Mais ici aussi, les travaux nécessaires à une telle construction, la présence d'un système interne élaboré sont autant de données qu'il est difficile de mettre en relation avec une activité artisanale. Quelle serait la fonction du système interne ? Et pourquoi cloisonner ainsi l'espace ?

Comme on le voit, toutes ces hypothèses se heurtent d'une part à l'aspect monumental de l'enceinte dans le cas d'une ferme indigène, d'un enclos à bétail ou d'un atelier artisanal, et d'autre part à un manque de défense appropriée dans le cas d'un enclos militaire. Il nous reste maintenant à envisager la dernière hypothèse possible et généralement admise pour ce type de struc-

ture, c'est-à-dire la fonction cultuelle.

Actuellement nous connaissons quatre enclos quadrangulaires morphologiquement proches de ceux de Longvilliers « Le Bois de Réculet », pour lesquels la fonction cultuelle est proposée. Trois de ces exemples sont situés en Bavière (Aitersteinering, Kumbach, Burgstallhof), le dernier en Bohème (Msecke Zehrovice). Comme nous l'avons déjà fait remarquer, c'est l'exemple bohémien qui se rapproche le plus de notre structure. A Burgstallhof et à Msecke Zehrovice, le talus interne est également précédé d'un fossé; à Aitersteinering, une interruption est visible sur le talus interne. La construction sur poteau de Longvilliers peut être rapprochée de celles de Gournay-sur-Aronde (Oise), de Vendeuil-Caply, Les Châtelets (Oise), d'Estrées-Saint-Denis (Oise), de Markvartice (Bavière), de Holzhausen (Bavière), d'Oberesslingen (Bavière) et du Donnersberg (Bavière). Pour ce dernier site, comme à Longvilliers, l'habitat est situé à l'angle est du talus nord. Les cabanes de Msecke Zehrovice ont une orientation estouest comparable à notre habitat et sont également situées le long du talus nord.

En ce qui concerne le mobilier recueilli, il s'agit essentiellement pour ces deux derniers sites de tessons de céramique et de quelques scories de fer. Rien dans le mobilier ne laisse supposer l'existence de pratiques cultuelles à l'intérieur de ces structures. Au contraire, la présence d'une majorité de fragments de dolium dans l'habitat de Longvilliers fait plutôt penser à une unité de stockage agricole. Inversement, on remarque que si la population céramique ne paraît pas très diversifiée dans ses types fonctionnels, ceci pourrait être interprété, dans le cadre de l'hypothèse cultuelle, comme le choix de certains types de récipients, dicté par les nécessités de la pratique du culte. A ce sujet, il est intéressant de constater que sur le site de Gournay-sur-Aronde, mis à part la présence des dépôts d'armes (pratique cultuelle propre à la Picardie semble-t-il. Duval. 1985), et d'ossements d'animaux et d'humains en nombre important (l'acidité du sol n'a pas permis la conservation des ossements sur la site de Longvilliers), le matériel céramique et métallique (outils) n'a rien d'exceptionnel et est parfaitement comparable à celui de Longvilliers. Cette dernière remarque nous amène à poser la question suivante : la mise au jour, sur le site de Gournay-sur-Aronde, du seul mobilier céramique et métallique (autre que des armes) aurait-il permis d'aboutir aux mêmes conclusions fonctionnelles ? Il est évident que la morphologie de Gournay-sur-Aronde ne correspond pas à la définition de la «viereckschanzen» il n'aurait jamais été classé parmi les enclos cultuels. Une fois de plus, on constate l'importance des interprétations fonctionnelles des artéfacts face aux a priori des définitions morpholo-

Le dernier point en faveur d'une éventuelle fonction cultuelle nous est offert par le parti pris des bâtisseurs de l'enclos de Longvilliers, de creuser un fossé et de construire un talus interne. Ces travaux répondent sans doute au besoin de créer une délimitation de l'espace, en rapport avec le culte, qui ait un aspect monumental et infranchissable. La présence de la porte procède du même esprit ; il s'agit de permettre le passage d'une partie à l'autre de l'enclos selon des modalités précises qui nous échappent complètement. Tandis que l'absence d'interruption dans l'ensemble talus/fossé périphérique matérialise beaucoup mieux la séparation entre monde profane et monde sacré. Pour les enclos dotés d'une interruption en périphérie, la présence d'une porte monumentale fait office de barrière infranchissable, notamment à Holzhausen et au Donnersberg. Il est intéressant de constater que les enclos funéraires de plus petite taille sont généralement dépourvus d'entrée (18% seulement des enclos du Sénonais); sans doute parce que ces structures ne sont pas en relation avec des manifestations cultuelles nécessitant la circulation des personnes. Une fois le corps du défunt mis en terre à l'intérieur de l'enclos, la séparation entre morts et vivants s'impose désormais. Alors que les enclos dits cultuels, notamment ceux de la Villeneuve-au-Châtelot (Aube), Fontaine-la-Gaillarde (Yonne), Gournay-sur-Aronde (Oise), Azé (Mayenne), Fère-Champenoise (Marne), les phases anciennes du sanctuaire des « Châtelets » à Vendeuil-Caply (Oise) ou du sanctuaire d'Estrées-Saint-Denis (Oise) pour ne citer que quelques exemples, possèdent une entrée comme la plupart des enclos quadrangulaires d'Allemagne. La présence de cette entrée doit être mise en relation avec le besoin de circuler et de passer librement du monde profane au monde sacré durant toute la période d'utilisation des lieux.

12. CONCLUSION

Loin de résoudre le problème de la vocation des enclos quadrangulaires de la fin du second Age du Fer, la fouille de Longvilliers relance, en quelque sorte, le débat à partir de deux points bien précis. Le premier concerne les a priori fonctionnels que l'on a, à partir des définitions morphologiques des enclos cultuels ou Viereckschanzen. La fouille a le mérite de montrer l'insuffisance de ces définitions. Le deuxième point, la parfaite au mobilier dans la définition fonctionnelle des enclos, varie selon les auteurs, selon les sites et surtout selon les associations observées. L'exemple du mobilier céramique de Gournay-sur-Aronde est intéressant. Retrouvé en association avec des dépôts d'armes et d'ossements, il est considéré comme faisant partie des « objets de culte », donc ayant une part dans la définition cultuelle de l'enclos ; retrouvé seul, comme à Longvilliers ou à Msecke Zehrovice (Bohème) quelle sera sa signification? On le voit bien, tout est affaire d'associations et de hiérarchisation des associations. En clair, nous devrions aboutir à une hiérarchisation des critères discriminant en matière de Viereckschanzen. A savoir, les associations observées à partir des données archéologiques connues pour chaque enclos seront replacées par rapport à une échelle de critères où seront figurés les critères (associés ou non) jugés discriminants en dernière analyse. Par ce procédé, on pourra étudier la morphologie de l'enclos, le mobilier recueilli, puis envisager son classement éventuel parmi les enclos cultuels selon les associations reconnues (et jugées discriminantes). Peut-être arriverons-nous ainsi à

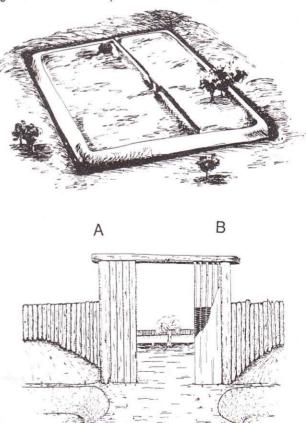
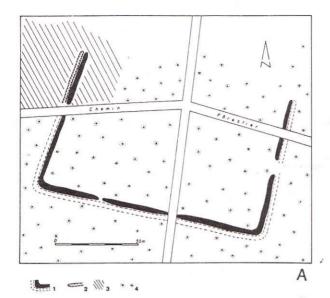


Fig 10 : Longvilliers, le « Bois de Réculet » (Yvelines). Reconstitutions idéalisées de l'enclos (en haut) et de la porte (en bas). Deux systèmes de sablières basses peuvent être proposés : en A des planches fixées verticalement dans les sablières, en B un système de clayonnage et de torchis (en haut dessin Cl. Augereau, en bas dessin L. Baray).



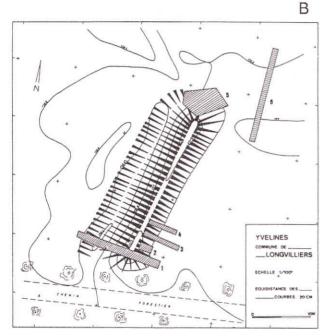


Fig. 11 : Longvilliers, le «Bois des Côtes» (Yvelines).
A: plan de l'enceinte: 1: talus et fossé probables;
2: fossé sûr; 3: zone détruite par l'emprise du T.G.V.
Atlantique; 4: zone non menacée
B: localisation des différents sondages et décapages effectués sur la partie menacée (dessins L. Baray).

sortir de l'impasse dans laquelle on se trouve actuellement (fragmentation trop poussée de la documentation qui privilégie la morphologie de l'enclos au détriment de matériel retrouvé), par une prise en compte, dans une optique globalisante, de l'ensemble des données recueillies. Nous arriverions, sans doute, à mettre en évidence une certaine pluralité fonctionnelle de ce type d'enclos, comme le préconise fort justement N. Venclova (1986) au sujet de l'enclos de Msecke Zehrovice. Ces structures ont pu connaître différentes utilisations selon les époques auxquelles on se réfère.

Il apparait de plus en plus nécessaire de remettre en cause le concept de la *Viereckschanze* en tant qu'unique lieu de culte de la fin de l'indépendance gauloise. Deux raisons à cela : premièrement il est difficile d'admettre que tous les enclos quadrangulaires qui répondent peu ou prou à la définition morphologique d'une Viereckschanze soient cultuels. Comment expliquer alors les concentrations ou l'absence totale de ce type de structure dans certaines régions. Deuxièmement, comment imaginer le stéréotype parfait des lieux de culte de la fin de La Tène, à travers une Europe où la variabilité des rites funéraires va de pair avec une mosaïque de population ?

ANNEXE

L'enclos à trois côtés de Longvilliers « Le Bois des Côtes » (Yvelines)

1. SITUATION

Il est situé sur la commune de Longvilliers, au lieudit « Le Bois des Côtes », à environ 750 m à l'ouest du précédent et à 100 m de l'autoroute A10. Contrairement à l'autre enclos, celui-ci est établi en terrain plat (fig. 1).

Les coordonnées lambert sont les suivantes : x = 572,530, y = 95,780, z = 157 m au point le plus haut.

2. GÉOLOGIE

La formation géologique de ce secteur est identique à l'autre. Il s'agit ici aussi de l'argile à meulière de Montmorency établie sur le sable de Fontainebleau.

3. DESCRIPTION

C'est un enclos à trois côtés dont les longueurs respectives sont les suivantes : côté est, 85 m ; côté sud, 135 m ; côté ouest, 84 m. Le côté nord est dépourvu de talus (fig. 11).

Les talus sont conservés sur un peu plus de 1 mètre ; les angles sont relevés. Une interruption du talus sur le côté est pourrait correspondre à une entrée. Actuellement cette interruption est large de 10 m environ.

On remarque une légère dénivellation le long des trois côtés qui correspond à la présence d'un fossé. De même, on peut remarquer que l'aire interne de l'enclos est rehaussée de plusieurs centimètres par rapport au terrain environnant. Ce phénomène est particulièrement visible sur le côté sud.

4. SONDAGES

Nous ne sommes intervenus que sur la partie menacée par les travaux de la bande d'emprise du T.G.V., c'est-à-dire à l'extrémité nord du côté ouest, sur 35 m environ (fig. 11).

Un décapage de l'extrémité du talus, un sondage à travers l'ensemble talus/fossé et un second à l'emplacement supposé du côté nord, ont été effectués à la pelle mécanique. Le décapage et le sondage du côté nord ont révélé l'absence de construction de ce côté de l'enclos; aucune trace de talus ou de fossé n'a été constatée. Le décapage a montré par ailleurs que le fossé s'arrêtait au même niveau que le talus. Nous avons ainsi la certitude que cet enclos a été construit

avec trois côtés seulement. S'agit-il d'un type particulier ou d'un enclos inachevé ? pour le moment nous ne disposons pas d'informations suffisantes pour nous prononcer. Il serait intéressant d'effectuer des sondages de contrôle sur les enclos qui ne présentent que trois côtés de façon à individualiser soit un nouveau type d'enclos (et de là, leurs fonctions éventuelles), soit à mettre en évidence leur caractère inachevé (fig. 12).

Le sondage à travers le talus et le fossé a permis le relevé d'une coupe (fig. 12). Le fossé est un V évasé d'une largeur de 2,20 m à la partie supérieure et d'une profondeur de 1,10 m sous la couche d'humus forestier. La stratigraphie présente le même type de remplissage que les fossés de l'enclos quadrangulaire. Il y a superposition de couches de sable et d'argile sableuse, mêlées de graviers et de cailloutis. On retrouve également une coulée de gros cailloux, provenant cette fois du talus. Par dessus ce premier ensemble se trouve une couche composée de sable argileux de couleur beige, mêlée de graviers et de cailloutis dont la composition rappelle celle du talus. La relation stratigraphique entre cette dernière couche et le talus est évidente. Il s'agit bien de l'érosion de ce dernier. Un mince horizon d'humus forestier vient sceller l'ensemble.

Le comblement du fossé s'est fait apparemment assez lentement. On constate pour commencer le lessivage des bords supérieurs du fossé et la formation de couches de sable fin puis d'argile au fond de celui-ci. Une phase d'érosion importante nous est indiquée par la couche de gros cailloux. Cette couche donne le profil d'équilibre du fossé. Ce n'est qu'après un laps de temps assez important que la dernière couche de sable argileux est venue obstruer le fossé. Comme on le voit, les processus de comblement sont parfaitement comparables d'un site à l'autre. Cela est sans doute dû à la nature identique du substrat géologique sur lequel ont été implantés les deux enclos.

5. LE TALUS

Il est encore conservé sur 1,10 m de hauteur, pour une largeur à la base approchant les 7 m (fig. 12). Il est composé de deux couches principales d'argile sableuse mêlée de cailloutis et de graviers. La couche supérieure est de couleur jaune orangé. Trois petites poches de sable grossier de couleur sombre sont visibles à la base de la seconde couche. L'ensemble de ces matériaux provient du creusement du fossé. Le sol sous le talus semble avoir été aménagé.

Aucun matériel archéologique n'a été recueilli dans le remplissage du fossé ou du talus.

6. CONCLUSION

Cet enclos pose deux problèmes majeurs. Premièrement, en l'absence de mobilier, il ne peut être daté avec précision, sinon par comparaison avec des structures de formes identiques connues en forêt de Rambouillet (Zuber, 1978). Une datation de La Tène finale peut être ainsi avancée en attendant de plus amples informations. En effet, seule la fouille des parties encore conservées dans le bois peuvent peut-être nous renseigner.

Deuxièmement, la forme de cette structure et l'absence de mobilier ne permettent aucune conclusion d'ordre fonctionnel. Tout au plus, pouvons-nous avancer pour finir, une hypothèse à partir de l'absence de

talus sur le côté nord. Si l'interruption visible sur le côté est correspond réellement à une porte, nous sommes donc en présence d'une structure primitivement fermée de tous les côtés. Sinon, quel aurait été l'intérêt d'aménager une porte dans une structure ouverte sur toute une façade. Nous pensons que le côté nord devait être construit à l'aide d'une palissade de bois dont aucune trace ne nous est parvenue (nature bouleversée du terrain).

BIBLIOGRAPHIE

ANDRE J, 1959: Les enceintes quadrilatérales du Morbihan, *OGAM*, XI, 1, p. 23-34, 4/5, p. 267-270, 6, p. 441-454.

AULAS Ch., 1982 : Note sur les amphores républicaines trouvées à Roanne (Loire), Actes du colloque sur le deuxième Age du Fer en Auvergne et en Forez, Centre d'Etudes Foréziennes, Saint Etienne, p. 223-236

BARAY L., 1986 : Les enclos du Second Age du Fer du Nord Sennonais, à paraître dans ce colloque.

BRISSON A., LOPPIN A. et FROMOLS J., 1959: Le sanctuaire celtique de Normée. Revue Archéologique, p. 41-63.

BRISSON A. et HATT J.-J., (1969): Cimetières gaulois et Gallo-romains en Champagne, III, Le cimetière de la Tempête à Normée (Marne), *Mem. Soc. Agric. Com. Sciences et Arts du dep. Marne*, t. LXXXIV, p. 21-37.

BRISSON A. et HATT J.-J. et ROUALET P., 1970: Le cimetière de Fère-Champenoise, *Mem. Soc. Agric. Com. Sciences et Arts du dep. Marne*, t. LXXXV, p. 7-26.

BRUNAUX J.-L., MENIEL P. et POPLIN F., 1985 : Gournay I; Les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-1984), Revue Arch. Picardie, n° spécial.

BRUNAUX J.-L., MENIEL P. et RAPIN A., 1980 : Un sanctuaire gaulois à Gournay-sur-Aronde, *Gallia*, 38, p. 1-25.

BRUNAUX J.-L.et MENIEL P. (1983): Le sanctuaire gaulois à Gournay-sur-Aronde, structures et rites, in Les Celtes dans le Nord du Bassin Parisien, *Revue Archéologique de Picardie*, n° 1, p. 165-173.

BUCHSENSCHUTZ O., 1971: Etat de la recherche sur les oppida en France, particulièrement dans le Centre, *Archeologicke Rhozledy*, XXIII, p. 406-416.

BUCHSENSCHUTZ O. et RALSTON I.B.M., 1975: Late pre-roman Iron Age forts in Berry, *Antiquity*, XLIX, p. 8-18.

BUCHSENSCHUTZ O., 1984: Structures d'habitats et fortifications de l'Age du Fer en France septentrionale, *Mem. de la Soc. Préhistorique Française*, t. 18.

COTTON M.-A. et FRERE S.; 1961 : Enceintes de l'Age du Fer au pays des Lémovices, *Gallia*, 19, 1, p. 31-54.

COTTON M.-A., 1962 : Quelques enceintes rectangulaires de petites dimensions en Angleterre et en Corrèze, *OGAM*, XIV, 1, p. 97-106.

DUVAL A., 1985 : à paraître dans ce colloque.

ENGELS H.-J., 1976: Der Donnersberg, die Viereckschanze, Mainz.

FERDIERE A. et M., 1972: Introduction à l'étude d'un type céramique: les urnes à bord mouluré galloromaines précoces, *R.A.E.*, t. XXIII, fasc. 1-2, p. 77-88

JANSOVA L., 1968: Msecké Zehrovice und die Frage der Viereckschanzen in Böhmen, Archeologické

Rozhledy, 20, p. 470.

LAMBERT C. et RIOUFREYT J., 1975-1977 : La triple enceinte quadrangulaire de La Tène finale d'Azé près de Château-Gontier; des enceintes protohistoriques aux fana gallo-romains, Bull. de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, p. 41-43.

PARIS R., 1960: Un temple celtique et gallo-romain en forêt de Châtillon-sur-Seine, R.A.E., XI, p. 164-

PIETTE J., 1981: Le fanum de la Villeneuve-au-Châtelot (Aube). Mem. Soc. Arch. Champen., t. 2, p. 367-375.

PITON D. et DILLY G., 1985 : Le fanum des « Châtelets » à Vendeuil-Caply (Oise), Revue Arch. Picardie, 1-2, p. 25-47.

QUATREVILLE A., 1972-1973: Les enclos rituels dans les nécropoles de Manre et Aure, Bull. Soc. Champen., p. 63-66, p. 13-55 et 66, pl. 7-36.

REINECKE P., 1910: Alter und Bedeutung des Viereckschanzen in Süddeutschland, Deutsche Gaue, 11, p. 181.

RYBOVA A. et SOUDSKY B., 1962: Libenice, Keltska svatyne ve strednich Chechach, Praha.

SCHWARTZ K., 1959: Atlas der spätkeltischen Viereckschanzen Bayerns, München.

SCHWARTZ K., 1975 : Die Geschichte eines keltischen Temenos im nördlichen Alpenvorland, Ausgrabungen in Deutschland, Mainz, p. 324-358.

VENCLOVA N., 1986: à paraître dans ce col-

loque.

WALDHAUSER J., 1986: à paraître dans ce colloque.

WOIMANT G.-P., 1985: Le sanctuaire antique d'Estrées-Saint-Denis (Oise), Revue Arch. Picardie, 3-4, p. 139-142.

ZUBER F., 1978: Les « Camps Romains » de la forêt de Rambouillet. Caesarodunum, t. 2, p. 373-379.

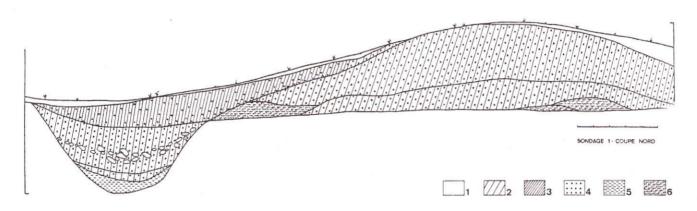


Fig. 12 : Longvilliers, le « Bois des Côtes » (Yvelines). Coupe stratigraphique de l'ensemble talus:fossé. Sondage 1. 1 : terre naturelle et humus forestier ; 2 : argile sableuse ; 3 : sable argileux ; 4 : graviers et cailloutis ; 5 : sable fin ; 6 : sable grossier (dessins L. Baray, d'apr. relevé I. Barat).